AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1798
FR0011289040-FS0759

25 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 novembre 2015, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 novembre 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 252 673 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 6,88% du capital et 5,72% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 669 910 actions représentant 4 418 710 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.